

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL 104^e séance / Lundi 12 septembre 2022 à 17 h 35 Vidéoconférence

PRÉSENCES:

Membres

Alicia Lacasse-Brunet, présidente – Conseillère, district de Bellevue (n° 15) Anik Des Marais – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5) Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17) Patrick Guay – Producteur agricole Robyn York – Productrice agricole Samuel Bertrand – Producteur agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault - Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification du territoire et programmes, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en œuvre du territoire, SUDD

Autres personnes présentes

Audrey Bureau – Cabinet de la mairesse Catherine Leclerc – Attachée politique

ABSENCES:

Ressources externes

Philippe Duguay – Agent syndical, UPA Outaouais-Laurentides Charles Séguin – Table agroalimentaire de l'Outaouais

SÉANCE PUBLIQUE 17 h 35

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

On rappelle que le Comité est toujours disposé à répondre aux questions du public.

DISTRIBUTION:

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



CCA - PROCÈS-VERBAL DE LA 104^E SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

4. Approbation du procès-verbal de la 103^e séance tenue le 6 juin 2022

Le procès-verbal de la 103^e séance tenue le 6 juin 2022 est approuvé.

Signature du procès-verbal de la 103^e séance tenue le 6 juin 2022

Le procès-verbal de la 103^e séance tenue le 6 juin 2022 sera signé par la présidente.

5. Suivis réguliers :

a) Procès-verbal de la 103^e séance tenue le 6 juin 2022

Aucun suivi du procès-verbal de la 103^e séance tenue le 6 juin 2022 n'est effectué.

SÉANCE HUIS CLOS 17 h 39

Pour l'instant, aucune information supplémentaire concernant l'utilisation d'armes à feu en milieu agricole ne peut être partagée avec les membres. Lorsqu'autorisé à présenter les grandes lignes aux membres, le chef du service de police sera invité pour en discuter avec les membres.

6. Suivis réguliers :

a) État de situation : Entente sectorielle de développement agroalimentaire de l'Outaouais (ESBO)

On présente aux membres les contributions de l'entente. Les sommes ne sont pas toutes déboursées. Au total, l'entente de trois ans, et qui viendra à échéance en mars 2023, prévoit un budget de 1 085 000 \$. Des discussions sont tenues avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour renouveler cette entente. Le Comité sera informé des développements à venir.

On souligne la grande variété des projets financés, et tous touchent de près ou de loin le territoire de Gatineau. Un des aspects de l'entente qui sera réévalué avec le MAPAQ pour la nouvelle entente est de s'assurer de ne pas imposer le même fardeau administratif à un petit projet de quelques milliers de dollars, comparativement à un projet de plusieurs dizaines de milliers de dollars. Une nouvelle entente devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} avril 2023.

Des questions et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

• Le budget de la nouvelle entente fait partie des discussions. L'entente en cours est positive et peut être considérée comme un succès. On demandera au MAPAQ de développer certains indicateurs pour mieux mesurer les retombées économiques. Les projets qui bénéficient de cette entente contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA).

b) État de situation : Étude du marché public permanent

On rappelle la présentation à ce sujet d'une membre de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) réalisée à la dernière séance. Cette présentation, très actuelle, démontrait l'état de la situation. Depuis, les ateliers et les sondages sont terminés. Des livrables sont maintenant attendus de la part de la TAO. Ces livrables ont pour objectifs d'évaluer la pertinence d'un marché public permanent à Gatineau et d'identifier un site. L'administration prendra la décision sur l'emplacement. Au départ, le site de la Fonderie était visé, mais son terrain hautement contaminé nécessite une décontamination qui pourrait durer plus de 3 ans. La sélection de ce site sera quand même évaluée.

Des questions et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

CCA - PROCÈS-VERBAL DE LA 104^E SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

- On cite le marché public de Petawawa, qui prend place dans des conteneurs munis d'une porte de garage;
- La saison des marchés publics s'étire jusqu'à la fête de l'Action de grâces;
- On croit pertinent que des infrastructures permanentes soient mises à la disposition des agriculteurs pour leur permettre de faire des ventes directes;
- Un marché public prend du temps à établir sa clientèle et à construire l'habitude des consommateurs. La localisation du marché permanent devra prendre en considération l'accessibilité du site et la présence d'infrastructures, comme des espaces de stationnement;
- Les marchés publics sont demandants pour les agriculteurs, notamment en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Par contre, ils réalisent de très belles ventes et obtiennent une bonne réponse du public. L'intérêt pour la production locale est bien implanté.

7. Évolution du Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA)

Ce point a été mis à l'ordre du jour pour revalider auprès des membres ce qui était souhaité à ce sujet.

Des questions et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L'expertise des membres pourrait être mise à contribution pour commenter ou faire des propositions à propos du PDZAA;
- Les commentaires concernant le PDZAA peuvent également être spontanés. On souhaite que le PDZAA soit bien présent dans les séances du Comité;
- On estime la réglementation trop sévère et on souhaite plus de latitude pour permettre des projets complémentaires à une ferme. Les agriculteurs devraient pouvoir s'afficher pour annoncer qu'ils sont ouverts au public. Des exemples d'autres municipalités ont déjà été partagés avec l'administration. On doit être plus permissif pour aider les agriculteurs à Gatineau;
- On demande de faire preuve d'ouverture, car le secteur agricole change. Beaucoup de jeunes veulent se lancer en agriculture hors des modèles traditionnels, comme pour l'agrotourisme.
 On demande plus d'ouverture et d'aide pour les accompagner dans leurs projets. La Ville démontrerait ainsi une belle vision de l'agriculture;
- On croit que l'activité agricole en serre a un potentiel incroyable à Gatineau, et que les outils sont en place pour exploiter ce potentiel;
- Plusieurs terres agricoles ne sont pas utilisées, soit environ un tiers de la superficie totale des terres agricoles à Gatineau. Ces ressources sont gaspillées et doivent être disponibles à l'agriculture;
- Les Comités et Commissions ne peuvent pas donner de mandats à l'administration. Un comité peut par contre émettre une recommandation au conseil pour demander une analyse de la révision de la réglementation de zonage afin de la rendre plus facilitante. Il est également possible pour un membre du conseil de déposer un avis de proposition;
- Le carcan de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAQ) est rigide et rend difficiles les innovations. La Ville de Gatineau est en concordance avec la Loi;
- On proposera prochainement au Comité un changement à la réglementation de zonage pour éliminer la limitation de personnes sur une terre champêtre;
- La Ville de Gatineau a rapatrié dans sa réglementation d'urbanisme les dispositions des lois et règlements provinciaux. Malgré tout, des procédures sont souvent à faire par les agriculteurs auprès de la Commission sur la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et cela amène des frustrations;
- Tout sujet qui se retrouve dans le PDZAA et le plan d'action du CCA devrait être à l'étude actuellement par l'administration. On demande de présenter au CCA les actions du PDZAA qui sont en cours;
- L'apport du CCA peut être intéressant lors de la révision du PDZAA. Certains thèmes pourront être abordés lors de sa révision, et des chapitres pourraient y être introduits. Le bilan du plan d'action du PDZAA est présenté au CCA à chaque début d'année. On demande de devancer le bilan au mois de novembre pour mieux cibler les actions pour 2023, et qu'un plan d'action soit prêt en janvier 2023;
- On ne comprend pas pourquoi cette discussion se tient à huis clos. On répond qu'effectivement elle aurait pu être tenue durant la période publique de la séance. Par contre, les points concernant l'ESBO et le marché public permanent contiennent des informations qui ne doivent pas être dévoilées à ce stade-ci du processus.

CCA - PROCÈS-VERBAL DE LA 104^E SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

8. Varia

a) Déplacement des séances d'octobre et novembre

On propose de déplacer la séance du 3 octobre, puisque les élections provinciales seront tenues cette même journée. La nouvelle date proposée est le lundi 17 octobre.

On propose également de déplacer la séance du 7 novembre, puisque le conseil étudiera le budget 2023 pendant cette semaine. La nouvelle date proposée est le 14 novembre.

Les membres sont d'accord avec ces propositions.

b) Mode de tenue des séances

On fait un retour sur le sondage envoyé aux membres concernant le mode de tenue de séance. Le mode hybride apparait le plus souhaitable selon les membres. Le travail agricole exige de longues heures et amène son lot d'imprévus. Il serait difficile de garantir leur présence à chaque séance si elles se tenaient seulement en présentiel.

La prochaine séance du Comité sera donc tenue sous une formule hybride qui permet d'assister aux séances au choix du participant, soit en présentiel ou en virtuel.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 41.